



**LA NOIX
DE GRENOBLE**



**GIRARD PIERRE
224 la Barme
38160 CHATTE**

N° CING : 0319
N° INAO : 38370N0123

**CERTIFICAT D'HABILITATION POUR LA RECOLTE 2022
conforme aux conditions de production
en AOP « NOIX DE GRENOBLE »**

Valable du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023

Le Comité Interprofessionnel de la Noix de Grenoble (CING) atteste que l'exploitation désignée ci-dessous :

**GIRARD PIERRE
224 la Barme
38160 CHATTE**

➤ a déposé auprès de nos services sa déclaration de récolte Noix de Grenoble 2021

et

➤ a effectué le paiement de sa cotisation producteur de l'année 2021

En conséquence, sous réserve du respect des conditions de production selon le cahier des charges de l'AOP en vigueur, les noix de variétés **Franquette, Mayette ou Parisienne** et issues **de vergers identifiés par l'INAO** peuvent bénéficier de l'appellation d'origine protégée « Noix de Grenoble ».

En cas d'évolution de sa situation, l'opérateur s'engage à mettre à jour sa déclaration d'identification.

Le retrait de cette habilitation se traduirait par une incapacité à produire des noix sous l'AOP Noix de Grenoble.

Fait à Chatte, le 2 septembre 2022

Le Président du CING
Arnaud RIVIERE